

À tous les membres Cols blancs de l'Office municipal d'habitation de Montréal

**86 % des membres
en faveur de l'entente de principe**

Réunis en assemblée générale extraordinaire mercredi dernier, le 9 mars 2011, à l'auditorium de l'école secondaire Georges-Vanier, plus de 160 syndiqués se sont prononcés sur la nouvelle entente de principe conclue le 24 février dernier.

C'est dans une proportion de 86 % qu'ils ont voté en faveur de l'entente. Ce vote met ainsi fin à une période prolongée de négociations entreprises à l'automne 2008 en vue du renouvellement de la convention collective, échue depuis le 31 décembre 2008.

Un contexte difficile

Il faut préciser que le difficile contexte financier, imposé par le gouvernement du Québec, n'a pas facilité les choses. Toutefois, les résultats obtenus demeurent satisfaisants et répondent aux préoccupations de l'ensemble des membres. Le nouveau contrat de travail a une durée de six (6) ans et couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2015.

En plus des clauses à incidence salariale pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2015, l'entente prévoit, entre autres, une baisse significative du coût des primes d'assurance collective; déjà en vigueur depuis le 1^{er} juillet dernier. En matière salariale, les gains, outre le nouveau plan d'évaluation des emplois, pourraient atteindre 14 % d'augmentation pour la durée de la convention. L'entente prévoit également des gains non négligeables pour nos collègues syndiqués à statut précaire comme la possibilité de jouir d'un horaire de travail 4/5 ou 9/10, dès l'embauche ainsi que plusieurs autres mesures (congés mobiles, heures supplémentaires, supplantation du personnel d'agence privée, etc.).

Enfin, mentionnons l'ajout d'une mesure de consolidation en vue de résorber le déficit de la caisse de retraite ainsi que la contribution de 1,2 % de l'employeur pour la part des syndiqués couvrant la période du 1^{er} juillet au 28 novembre 2010. Cela inclut l'ajustement de la contribution des syndiqués et fixe, à compter du 7 mars 2011, celle de l'employeur à 120 % de celle des syndiqués.

Nouveau plan d'évaluation des emplois

Les parties ont également convenu de l'implantation d'un nouveau plan d'évaluation des emplois dont les modalités feront l'objet d'une entente distincte entre les parties. L'entente sera présentée à l'assemblée générale, ultérieurement. À ce sujet, n'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 mars prochain pour fournir les informations additionnelles demandées concernant votre description de tâches. Nous vous réitérons l'importance d'y participer.

L'Équipe du SFMM remercie votre comité de négociation

En terminant, votre exécutif syndical est conscient que ces négociations se sont avérées laborieuses. Malgré tout, nous croyons que la solidarité demeure la meilleure option pour tous d'envisager l'avenir. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir vous joindre aux membres de l'Équipe du SFMM pour remercier et saluer l'investissement et l'engagement de vos collègues, Diane Chiasson et Christian Coallier. Soyons-leur reconnaissants pour l'énergie, les heures investies, le travail et la détermination qui les ont animés tout au long de ces négociations. Merci également aux conseillers du SCFP-Québec (Johanne Martel, en évaluation des emplois, André Racette jr et Bruno Tremblay) de leur soutien. Et félicitations à Mario Sabourin, vice-président au SFMM et porte-parole syndical qui a mené à terme cet important dossier.